

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/012958

BILAN ACTIF

	2020			2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	50 440		2 163
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	50 440	50 440		2 163
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 444		41 444	41 444
Constructions	193 321	153 577	39 743	51 744
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 103 400	3 578 090	525 310	526 664
Autres immobilisations corporelles	384 138	354 150	29 987	42 394
Immobilisations en cours	2 040		2 040	70 165
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	4 724 345	4 085 817	638 527	732 413
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	90 234
Total immobilisations financières	22 551		22 551	90 234
ACTIF IMMOBILISE	4 797 337	4 136 258	661 078	824 811
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	385 154		385 154	403 527
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	82 520	52 764	29 755	99 032
Marchandises	7 149		7 149	
Total des stocks	474 825	52 764	422 060	502 560
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	9 400
Clients et comptes rattachés	1 763 613	84 360	1 679 252	1 853 482
Autres créances	226 912		226 912	207 815
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	1 999 925	84 360	1 915 584	2 070 698
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	54 710		54 710	3 042
Total disponibilités et divers	54 710		54 710	3 042
ACTIF CIRCULANT	2 571 999	137 125	2 434 873	2 636 119
Charges constatées d'avance	42 537		42 537	59 817
Frais d'émission d'emprunt à étaier				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 369 336	4 273 384	3 095 952	3 460 930

© Invoice - Tableau annexe

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

Copie certifiée conforme à l'original

Jang

BILAN PASSIF

	2020	2019
Capital social ou individuel Dont versé :	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 300 000	776 985
Report à nouveau	(1 177 080)	673 330
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 271 710)	(2 627 376)
<i>Total situation nette</i>	<i>573 826</i>	<i>(454 457)</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	86 755	56 637
CAPITAUX PROPRES	660 581	(397 820)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		27 555
Provisions pour charges	283 162	294 435
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	283 162	321 990
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		154 007
Emprunts et dettes financières divers	746 708	2 391 156
<i>Total dettes financières</i>	<i>746 708</i>	<i>2 545 164</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 410	208 056
Dettes fiscales et sociales	1 070 195	762 180
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 389 605</i>	<i>968 236</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 894	23 359
<i>Total dettes diverses</i>	<i>15 894</i>	<i>23 359</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 152 208	3 536 780
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 095 952	3 460 930

48

COMPTE DE RESULTAT

	2020			2019
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	63 203	1 355 711	1 418 915	2 067 346
Production vendue : - services	820 510	539 560	1 360 070	1 486 671
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	883 714	1 895 272	2 778 986	3 554 018
Production stockée			(24 654)	(36 603)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			91 695	133 763
Autres produits (1) (11)			223	526
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			2 846 260	3 651 706
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			370 012	514 540
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			24 065	34 823
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			1 420 145	2 159 360
Total charges externes			1 814 223	2 708 723
Impôts, taxes et versements assimilés			102 681	153 479
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 141 818	2 308 735
Charges sociales (10)			847 387	886 026
Total charges de personnel			2 989 205	3 194 761
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			203 054	204 724
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			35 259	6 106
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 567	90 898
Total dotations d'exploitation			240 880	301 729
Autres charges (12)			28 544	28 337
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			6 173 436	6 387 031
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 327 185)	(2 735 325)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			28	1 655
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			48	6
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			76	1 661
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 900	1 754
Différences négatives de change			12	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 913	1 755
RESULTAT FINANCIER			(1 836)	(93)
RESULTAT COURANT			(2 329 021)	(2 735 418)

44

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 245	40 750
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 245	40 750
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40 364	28 990
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 364	28 990
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(30 118)	11 760
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(87 424)	(98 282)
TOTAL DES PRODUITS	2 856 572	3 694 119
TOTAL DES CHARGES	5 128 289	6 321 495
BENEFICE ou PERTE	(2 271 716)	(2 627 376)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(8) Dont transferts de charges 47 164

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) 28 502

48

A RAYBOND

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

En 2020, la société a continué son activité dans le contexte de la crise sanitaire. Cet événement n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes et la direction n'a pas identifié de risque sur la continuité d'exploitation ni de perte de valeur des actifs de la société.

La société n'identifie à ce stade aucun risque significatif d'irrecouvrabilité de ses créances.

Enfin, la société a eu recours à des mesures de chômage partiel entre avril et août 2020 et a reçu 141 K€ d'allocations à ce titre qui ont été comptabilisées en déduction des charges de personnel. Elle n'a pas sollicité de report de paiement de charges et de taxes en France, et n'a pas eu recours à des emprunts garantis par l'État français.

Opérations sur le capital

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2019, une opération d'augmentation – réduction de capital d'un montant de K€ 1 300 a été réalisée en janvier 2020 pour reconstituer les capitaux propres.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2020, une nouvelle opération d'augmentation-réduction du capital social d'un montant de K€ 2 000 a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective en décembre 2020.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Néant

1.4 Changements de règles et méthodes comptables :

Néant

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 3

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (selon la catégorie d'immobilisation) sur leur durée d'utilisation prévue (sont amorties sur la base des unités d'œuvre), à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 4

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	10 ans
- installations techniques, matériel	6 ans
- outillage	2 - 3 ans
- matériel de transport	5 - 6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 5

2.7 Provisions

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles ont été comptabilisés en résultat dès qu'ils ont été constatés.

2.9 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours du jour de la transaction: à la clôture, les créances et les dettes sont valorisées au cours de change en vigueur à cette date, une provision pour risque est enregistrée en cas de perte latente.

2.10 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A. Raymond dont la société mère est A. Raymond & Cie SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 0 (K€ 0 en 2019) et la dotation aux amortissements à K€ 2 (K€ 4 en 2019).

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 6

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 107 (K€ 560 en 2019). La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 201 (K€ 201 en 2019).

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées d'une garantie valorisée à K€ 23 au 31 décembre 2020.

3.4 Stocks

Le stock brut s'élève à K€ 475 au 31 décembre 2020 (K€ 524 au 31 décembre 2019).
La dépréciation des stocks s'élève à K€ 53 au 31 décembre 2020 (K€ 21 au 31 décembre 2019)

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à K€ 1764 au 31 décembre 2020 (K€ 1938 au 31 décembre 2019).

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 84 au 31 décembre 2020 (K€ 84 au 31 décembre 2019).

3.6 État des échéances des créances

Les créances au 31 décembre 2020 se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	1 764	1 938
Dépôts et cautionnements	23	90
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	102	72
Compte courant AR SCS	87	96
Débiteurs divers (Avances fournisseurs, avoirs à recevoir, autres débiteurs divers)	79	49
	2 056	2 244

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautionnement.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 7

3.7 Capital social

Au 31/12/2020, le capital social de 650 000 euros est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune.

Le capital social est détenu à 100 % par la société A. Raymond SCS.

3.8 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2019	(398)
Coup accordéon	3 300
Variation des provisions réglementées	30
Perte de l'exercice	(2 271)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	661

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pour K€ 87 au 31 décembre 2020 (K€ 57 au 31 décembre 2019).

3.10 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2019	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31 décembre 2020
Provision pour litiges	28		28	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite	294	3	14	283
Total	322	3	42	283

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite, de la cotisation retraite complémentaire des cadres dirigeants et des médailles du travail s'élèvent à K€ 283.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 8

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
De 1953 à 1960	-	61 ans
A partir de 1961	63 ans	62 ans

Taux de rotation à prendre en compte :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
Jusqu'à 24 ans	0,00%	3,60%
De 25 à 29 ans	7,60%	7,20%
De 30 à 34 ans	3,50%	3,00%
De 35 à 39 ans	5,90%	5,80%
De 40 à 44 ans	0,60%	8,30%
De 45 à 49 ans	2,10%	0,00%
A partir de 50 ans	0,80%	1,10%

Taux d'actualisation : 0,75 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 1,5 %

3.11 État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an : K€ 2 152 au 31 décembre 2020 (K€ 3 537 au 31 décembre 2019).

3.12 Charges constatées d'avance

Le montant au 31 décembre 2020 s'élève à K€ 43 dont K€ 25 concernent les loyers CPI Invest (ex-COSI Immobilier) pour le 1^{er} trimestre 2021.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 9

3.13 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients et comptes rattachés	1 392	1 569
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-102	-4
Compte de nivellement	-747	-2 391
Comptes courants	87	96
Créances / (dettes) nettes	630	(730)

Les comptes courants sont classés en "Emprunts et dettes financières" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

Il n'y a pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 10

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net**

(K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
France	884	1 013	-129
Étranger	1 895	2 541	-646
Total	2 779	3 554	-775

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ventes	1 367	1 614
Transferts de charges	47	48
Achats	-35	-64
Autres achats et charges externes	-372	-428
Produits financiers	0	0
Charges financières	-2	-2

Les transferts de charges, qui s'élèvent à K€ 46, correspondent pour l'essentiel à des refacturations de charges à d'autres sociétés du groupe.

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Intérêts et charges assimilées	(1,9)	(1,8)
Autres intérêts et produits assimilés	0,1	1,7
Total	(1,8)	(0,1)

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 11

4.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 ressort comme suit :

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Variation des amortissements dérogatoires	(30,1)	11,8
TOTAL	(30,1)	11,8

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, située 111 Cours Berriat – 38 000 Grenoble.

5.2 Engagements financiers

Crédit bail

Néant

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 57. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan

Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : K€ 500 (Lettre de parrainage).

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 12

5.3 Effectifs moyens

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Cadres	27	24
Employés et techniciens	8	15
Ouvriers	3	5
TOTAL	38	44

A RAYBOND SAS

Au Capital de 650 000 Euros

Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 410 354 930

PROCES-VERBAL A CARACTERE MIXTE

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le mardi vingt-huit juin,
A neuf heures,
Au siège Social, 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble,

La société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256, représentée par M. Antoine Robert RAYMOND, Gérant,

Associée unique de la société A RAYBOND SAS,

Convoquée en date du 18 juin 2021 par Monsieur Frédéric LAURE, Président de la société A. RAYBOND SAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 2°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2020,
- 3°) - Quitus au Président,
- 4°) - Affectation du résultat de l'exercice 2020,
- 5°) - Conventions réglementées,
- 6°) - Mandats de commissaires aux Comptes,
- 7°) - Modification de l'article 15 des Statuts,



8°) - Modification de l'article 21 des Statuts,

9°) - Pouvoirs pour les formalités.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique,
- Monsieur Frédéric LAURE, Président de la Société A RAYBOND SAS.

La Présidence est assurée par Monsieur Frédéric LAURE, Président.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représenté par M. Frédéric CHARCOSSET, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Au vu des documents suivants :

- la convocation du 18 juin 2021,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,

A pris les décisions suivantes :

POINTS RELEVANT DES DECISIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, qui se solde par une perte nette comptable de 2 271 716,68 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 19 783,44 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 2 271 716,68 Euros, de la façon suivante :

- par compensation du compte de réserve indisponible, affecté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2020, pour un montant de (2 000 000) Euros
- le solde s'élevant à (271 716,68) Euros par compensation du comptes « autres réserves ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2019 : « néant »
Exercice clos le 31/12/2018 : « néant »
Exercice clos le 31/12/2017 : « néant »

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que :

- Le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la Société PricewaterhouseCoopers Audit dont le siège social est sis 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 672 006 483 ainsi que
- Le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU - domicilié 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly Sur Seine,

prennent fin avec l'examen des comptes de l'Exercice 2020, décide :

- De ne pas renouveler le mandat de la Société PricewaterhouseCoopers Audit SA,
- De nommer la Société Mazars dont le siège social est sis Le Premium - 131 Boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 351 497 649 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU, dans la mesure où la société n'est pas tenue de se doter d'un commissaire aux comptes suppléant en application des dispositions de l'article L823-1 du Code de Commerce.

et ce pour une durée de six années à compter de l'exercice 2021.

Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

POINTS RELEVANT DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L823-1 du Code de Commerce décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit :

« ARTICLE 15 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les associés peuvent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes chargés du contrôle de la Société dans les conditions fixées à l'article L. 227-9 du Code de commerce, sauf à ce que la Société remplisse les conditions visées à l'alinéa 2 et/ ou à l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 dudit Code auquel cas la désignation d'au moins un Commissaire aux comptes est obligatoire.

M W

Les commissaires aux comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les livres et les valeurs de la Société et de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux.

Dans les conditions prévues à l'article L 823-1 du Code de commerce, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, démission, décès ou relèvement, sont nommés par l'associé unique ou par décision collective des associés en même temps que le ou les titulaires et pour la même durée. »

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L232-2 du Code de commerce décide de modifier l'article 21 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 21

INVENTAIRE – COMPTES ANNUELS

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il annexe au bilan un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la Société et un état des sûretés consenties par elle.

Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

Le Président établit, dans les conditions prévues à l'article L232-2 du Code de commerce, le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Le cas échéant, le Président arrête également les comptes consolidés en même temps que les comptes annuels.

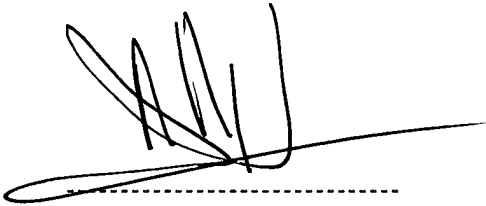
Tous les documents sont mis, le cas échéant, à la disposition des Commissaires aux comptes dans les conditions légales. »



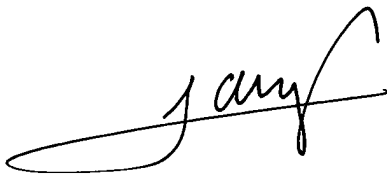
HUITIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.



L'associée Unique
A.RAYMOND et Cie SCS
Représentée par M. Antoine RAYMOND



Le Président
Monsieur Frédéric LAURE

A RAYBOND

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A RAYBOND
113 Cours Berriat
38000 Grenoble

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A RAYBOND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

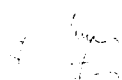
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 10 juin 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2021.06.10
11:56:31 +02'00'

Frédéric Charcosset

BILAN ACTIF

	2020			2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	50 440		2 163
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>50 440</i>	<i>50 440</i>		<i>2 163</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 444		41 444	41 444
Constructions	193 321	153 577	39 743	51 744
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 103 400	3 578 090	525 310	526 664
Autres immobilisations corporelles	384 138	354 150	29 987	42 394
Immobilisations en cours	2 040		2 040	70 165
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>4 724 345</i>	<i>4 085 817</i>	<i>638 527</i>	<i>732 413</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	90 234
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>22 551</i>		<i>22 551</i>	<i>90 234</i>
ACTIF IMMOBILISE	4 797 337	4 136 258	661 078	824 811
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	385 154		385 154	403 527
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	82 520	52 764	29 755	99 032
Marchandises	7 149		7 149	
<i>Total des stocks</i>	<i>474 825</i>	<i>52 764</i>	<i>422 060</i>	<i>502 560</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 400		9 400	9 400
Clients et comptes rattachés	1 763 613	84 360	1 679 252	1 853 482
Autres créances	226 912		226 912	207 815
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>1 999 925</i>	<i>84 360</i>	<i>1 915 564</i>	<i>2 070 698</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	54 710		54 710	3 042
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>97 248</i>		<i>97 248</i>	<i>62 860</i>
ACTIF CIRCULANT	2 571 999	137 125	2 434 873	2 636 119
Charges constatées d'avance	42 537		42 537	59 817
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 369 336	4 273 384	3 095 952	3 460 930

BILAN PASSIF

	2020	2019
Capital social ou individuel Dont versé :	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 622	7 622
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 300 000	776 965
Report à nouveau	(1 177 080)	673 330
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 271 716)	(2 627 376)
<i>Total situation nette</i>	<i>573 826</i>	<i>(454 457)</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	86 755	56 637
CAPITAUX PROPRES	660 581	(397 820)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		27 555
Provisions pour charges	283 162	294 435
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	283 162	321 990
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		154 007
Emprunts et dettes financières divers	746 708	2 391 156
<i>Total dettes financières</i>	<i>746 708</i>	<i>2 545 164</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 410	206 056
Dettes fiscales et sociales	1 070 195	762 180
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>1 389 605</i>	<i>968 236</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 894	23 359
<i>Total dettes diverses</i>	<i>15 894</i>	<i>23 359</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 152 208	3 536 760
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 095 952	3 460 930

COMPTE DE RESULTAT

	2020			2019
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	63 203	1 355 711	1 418 915	2 067 346
Production vendue : - services	820 510	539 560	1 360 070	1 486 671
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	883 714	1 895 272	2 778 986	3 554 018
Production stockée			(24 654)	(36 603)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			91 695	133 763
Autres produits (1) (11)			223	526
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			2 846 250	3 651 706
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			370 012	514 540
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			24 065	34 823
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			1 420 145	2 159 360
<i>Total charges externes</i>			<i>1 814 223</i>	<i>2 708 723</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			102 581	153 479
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 141 818	2 308 735
Charges sociales (10)			847 387	886 026
<i>Total charges de personnel</i>			<i>2 989 205</i>	<i>3 194 761</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			203 054	204 724
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			35 259	6 105
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 567	90 898
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>240 880</i>	<i>301 729</i>
Autres charges (12)			26 544	28 337
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 173 436	6 387 031
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 327 185)	(2 735 325)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			28	1 655
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			48	6
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			76	1 661
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 900	1 754
Différences négatives de change			12	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 913	1 755
RESULTAT FINANCIER			(1 836)	(93)
RESULTAT COURANT			(2 329 021)	(2 735 418)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 245	40 750
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 245	40 750
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	40 364	28 990
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 364	28 990
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(30 118)	11 760
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(87 424)	(96 282)
TOTAL DES PRODUITS	2 856 572	3 694 119
TOTAL DES CHARGES	5 128 289	6 321 495
BENEFICE ou PERTE	(2 271 716)	(2 627 376)

A RAYBOND

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

En 2020, la société a continué son activité dans le contexte de la crise sanitaire. Cet événement n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes et la direction n'a pas identifié de risque sur la continuité d'exploitation ni de perte de valeur des actifs de la société.

La société n'identifie à ce stade aucun risque significatif d'irrécouvrabilité de ses créances.

Enfin, la société a eu recours à des mesures de chômage partiel entre avril et août 2020 et a reçu 141 K€ d'allocations à ce titre qui ont été comptabilisées en déduction des charges de personnel. Elle n'a pas sollicité de report de paiement de charges et de taxes en France, et n'a pas eu recours à des emprunts garantis par l'État français.

Opérations sur le capital

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2019, une opération d'augmentation – réduction de capital d'un montant de K€ 1 300 a été réalisée en janvier 2020 pour reconstituer les capitaux propres.

Lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2020, une nouvelle opération d'augmentation-réduction du capital social d'un montant de K€ 2 000 a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective en décembre 2020.

1.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice :

Néant

1.4 Changements de règles et méthodes comptables :

Néant

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 3

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (selon la catégorie d'immobilisation) sur leur durée d'utilisation prévue (sont amorties sur la base des unités d'œuvre), à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 4

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	10 ans
- installations techniques, matériel	6 ans
- outillage	2 - 3 ans
- matériel de transport	5 - 6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 5

2.7 Provisions

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles ont été comptabilisés en résultat dès qu'ils ont été constatés.

2.9 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours du jour de la transaction: à la clôture, les créances et les dettes sont valorisées au cours de change en vigueur à cette date, une provision pour risque est enregistrée en cas de perte latente.

2.10 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A. Raymond dont la société mère est A. Raymond & Cie SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 0 (K€ 0 en 2019) et la dotation aux amortissements à K€ 2 (K€ 4 en 2019).

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 6

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 107 (K€ 560 en 2019). La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 201 (K€ 201 en 2019).

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées d'une garantie valorisée à K€ 23 au 31 décembre 2020.

3.4 Stocks

Le stock brut s'élève à K€ 475 au 31 décembre 2020 (K€ 524 au 31 décembre 2019).
La dépréciation des stocks s'élève à K€ 53 au 31 décembre 2020 (K€ 21 au 31 décembre 2019)

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à K€ 1764 au 31 décembre 2020 (K€ 1938 au 31 décembre 2019).

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 84 au 31 décembre 2020 (K€ 84 au 31 décembre 2019).

3.6 État des échéances des créances

Les créances au 31 décembre 2020 se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	1 764	1 938
Dépôts et cautionnements	23	90
Créances sociales	0	0
Créances fiscales	102	72
Compte courant AR SCS	87	96
Débiteurs divers (Avances fournisseurs, avoirs à recevoir, autres débiteurs divers)	79	49
	2 056	2 244

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautionnement.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 7

3.7 Capital social

Au 31/12/2020, le capital social de 650 000 euros est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune.

Le capital social est détenu à 100 % par la société A. Raymond SCS.

3.8 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2019	(398)
Coup accordé	3 300
Variation des provisions réglementées	30
Perte de l'exercice	(2 271)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	661

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pour K€ 87 au 31 décembre 2020 (K€ 57 au 31 décembre 2019).

3.10 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2019	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31 décembre 2020
Provision pour litiges	28		28	0
Provisions pour indemnités de départ en retraite	294	3	14	283
Total	322	3	42	283

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite, de la cotisation retraite complémentaire des cadres dirigeants et des médailles du travail s'élèvent à K€ 283.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 8

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
De 1953 à 1960	-	61 ans
A partir de 1961	63 ans	62 ans

Taux de rotation à prendre en compte :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
Jusqu'à 24 ans	0,00%	3,60%
De 25 à 29 ans	7,60%	7,20%
De 30 à 34 ans	3,50%	3,00%
De 35 à 39 ans	5,90%	5,80%
De 40 à 44 ans	0,60%	8,30%
De 45 à 49 ans	2,10%	0,00%
A partir de 50 ans	0,80%	1,10%

Taux d'actualisation : 0,75 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 1,5 %

3.11 État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an : K€ 2 152 au 31 décembre 2020 (K€ 3 537 au 31 décembre 2019).

3.12 Charges constatées d'avance

Le montant au 31 décembre 2020 s'élève à K€ 43 dont K€ 25 concernent les loyers CPI Invest (ex-COSI Immobilier) pour le 1^{er} trimestre 2021.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 9

3.13 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients et comptes rattachés	1 392	1 569
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-102	-4
Compte de nivellement	-747	-2 391
Comptes courants	87	96
Créances / (dettes) nettes	630	(730)

Les comptes courants sont classés en "Emprunts et dettes financières" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

Il n'y a pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 10

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net**

(K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
France	884	1 013	-129
Étranger	1 895	2 541	-646
Total	2 779	3 554	-775

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ventes	1 367	1 614
Transferts de charges	47	48
Achats	-35	-64
Autres achats et charges externes	-372	-428
Produits financiers	0	0
Charges financières	-2	-2

Les transferts de charges, qui s'élèvent à K€ 46, correspondent pour l'essentiel à des refacturations de charges à d'autres sociétés du groupe.

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Intérêts et charges assimilées	(1,9)	(1,8)
Autres intérêts et produits assimilés	0,1	1,7
Total	(1,8)	(0,1)

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 11

4.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 ressort comme suit :

(en K€)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Variation des amortissements dérogatoires	(30,1)	11,8
TOTAL	(30,1)	11,8

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, située 111 Cours Berriat – 38 000 Grenoble.

5.2 Engagements financiers

Crédit bail

Néant

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 57. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan

Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : K€ 500 (Lettre de parrainage).

A RAYBOND

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 12

5.3 Effectifs moyens

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Cadres	27	24
Employés et techniciens	8	15
Ouvriers	3	5
TOTAL	38	44